

PLAN OTAN-UKRAINE DES CIBLES A ATTEINDRE EN 2003 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION OTAN-UKRAINE

SECTION I : QUESTIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES

1. POLITIQUE ET SECURITE

(a) Questions de politique intérieure

	MESURES SPECIFIQUES	OBSERVATIONS
OBJECTIF I.1.A.1	RENFORCER LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET ELECTORALES	
Mesure interne	Prendre les mesures nécessaires pour améliorer les procédures électorales, entre autres par la préparation de textes législatifs sur l'introduction d'amendements à la loi ukrainienne sur l'élection des conseillers municipaux et maires des villes et villages et à la "Loi ukrainienne sur l'élection des députés"	Tout au long de l'année
Mesure interne	Améliorer et réformer la Commission électorale centrale (CEC), notamment la capacité des commissaires d'organiser les élections de manière transparente le jour du scrutin et de procéder ensuite au dépouillement des votes, en tenant compte des recommandations de l'OSCE.	Tout au long de l'année
Mesure interne	Prendre des mesures pour renforcer la liberté de parole et des médias et encourager le pluralisme de la presse	Tout au long de l'année
Mesure interne	S'appuyer sur les recommandations formulées par l'OSCE pour favoriser la tenue d'élections libres et équitables conformément à la législation appropriée, notamment en organisant une conférence à laquelle participeront des Etats étrangers et organisations internationales	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.1.A.2	RENFORCER L'AUTORITE JUDICIAIRE ET L'INDEPENDANCE DE LA MAGISTRATURE	

Mesure interne	Faire démarrer les travaux de la Cour d'appel d'Ukraine	Second semestre
Mesure interne	Faire démarrer les travaux de la Cour de cassation d'Ukraine	Second semestre
Mesure interne	Faire démarrer les travaux des tribunaux administratifs	Second semestre
Mesure interne	Faire démarrer les travaux de l'Administration judiciaire nationale d'Ukraine	Janvier
Mesure interne	Prendre des mesures pour faire adopter le code de procédure administrative et d'autres textes législatifs ukrainiens de façon à garantir le bon fonctionnement du système judiciaire, notamment des tribunaux suprêmes – cours d'appel et de cassation – nouvellement créés.	Tout au long de l'année
Mesure interne	Consacrer davantage de ressources financières à la réforme du système judiciaire	Troisième trimestre
Mesure interne	Poursuivre la réforme de la législation judiciaire ukrainienne pour l'adapter aux normes euro-atlantiques	Tout au long de l'année
Mesure interne	Garantir la mise en application de la loi sur le système judiciaire	Tout au long de l'année
Mesure interne	Tenir des consultations avec des organisations internationales sur l'indépendance de la magistrature, et élaborer un programme de formation à l'intention des fonctionnaires sur les modalités d'application des principaux principes de la réforme du système judiciaire	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.1.A.3	PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT CONTINU DE LA SOCIETE CIVILE ET LA PRIMAUTE DU DROIT, PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME FONDAMENTAUX ET LES LIBERTES DES CITOYENS	
Mesure interne	Revoir les lois et réglementations ukrainiennes afin de renforcer la société civile	Second semestre
Mesure interne	Engager les donateurs dans un processus de consultation destiné à réviser les lois et réglementations afin de simplifier les procédures d'aide des donateurs aux organisations non gouvernementales ukrainiennes de façon à renforcer la société civile ukrainienne	Second semestre

Mesure interne	Aider à organiser des conférences d'ONG sur le développement et le renforcement de la société civile et la primauté du droit, de façon à promouvoir les droits de l'homme fondamentaux et les libertés des citoyens	Tout au long de l'année
Mesure interne	Tenir des consultations avec les organisations internationales compétentes sur la manière de garantir les libertés fondamentales et les droits humains, notamment les droits des minorités ethniques, la liberté de parole et de la presse, le développement de la société civile et la primauté du droit	Tout au long de l'année
Mesure interne	Tenir une conférence traitant des moyens d'appuyer la liberté de réunion et la liberté de parole à laquelle participeront des représentants d'ONG, de pays étrangers et d'organisations internationales	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.1.A.4	GARANTIR LA LIBERTE DE CULTE	
Mesure interne	Veiller à la mise en œuvre du plan d'action de mesures urgentes visant à éliminer définitivement les conséquences négatives de la politique de l'ex-URSS et à restaurer les droits des églises et organisations religieuses qui a été approuvé par la résolution du Cabinet des Ministres d'Ukraine en date du 27 septembre 2002 n° 564-p	Tout au long de l'année
Mesure interne	Présenter au Cabinet des ministres des propositions concernant l'intégration dans le processus d'enseignement de valeurs spirituelles et morales	Deuxième trimestre
Mesure interne	Mener une campagne de sensibilisation du public aux mesures d'élimination définitive des conséquences négatives du totalitarisme à l'égard de la religion et de restauration des droits des églises et organisations religieuses	Tout au long de l'année
Mesure interne	Organiser un séminaire sur la liberté de culte en Ukraine auquel participeront des représentants de pays étrangers et d'organisations internationales	

OBJECTIF I.1.A.5	GARANTIR LA LIBERTE DE REUNION	
Mesure interne	Organiser une conférence avec des représentants d'ONG, de pays étrangers et d'organisations internationales pour examiner les questions relatives à la liberté d'expression et à la liberté de réunion	
OBJECTIF I.1.A.6	MENER A BIEN LA REFORME DE L'ADMINISTRATION	
Mesure interne	Préparer un concept relatif à l'amélioration du système de découpage administratif et territorial de l'Ukraine	Tout au long de l'année
Mesure interne	Préparer le projet de loi sur le découpage administratif et territorial de l'Ukraine	Tout au long de l'année
Mesure interne	Lancer une campagne de sensibilisation du public aux réformes concernant le découpage administratif et territorial de l'Ukraine	Deuxième trimestre
OBJECTIF I.1.A.7	RENFORCER LE CONTROLE CIVIL ET DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES ET DE L'ENSEMBLE DU SECTEUR DE LA SECURITE	
Mesure interne	Elaborer une stratégie de mise en œuvre du contrôle civil et démocratique des forces armées ukrainiennes (AFU)	Quatrième trimestre
Mesure interne	Prendre des mesures pour l'adoption de la loi sur le contrôle civil démocratique des forces armées et autres formations militaires de l'Ukraine	Quatrième trimestre
Mesure interne	Former des civils destinés au MDN et aux autres structures de sécurité et de maintien de l'ordre	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Tenir des consultations OTAN-Ukraine sur les relations civilo-militaires et le contrôle démocratique dans le domaine de la défense	Premier trimestre
Mesure OTAN-Ukraine	Organiser des projets OTAN-Ukraine destinés à former des cadres civils destinés au MDN et aux autres structures de sécurité selon les besoins	

OBJECTIF I.1.A.8	LUTTER CONTRE LA CORRUPTION, LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES ILLEGALES PAR DES MESURES ECONOMIQUES, JURIDIQUES, ORGANISATIONNELLES ET COERCITIVES; PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES POUR QUE L'UKRAINE SOIT RAYEE DE LA LISTE DES PAYS QUI NE RESPECTENT PAS LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ACTION FINANCIERE SUR LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX (GAFI), EN PARTICULIER EN VOTANT ET EN APPLIQUANT UNE LOI REpondANT AUX NORMES DU GAFI	
Mesure interne	Poursuivre l'établissement de contacts de travail réguliers avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)	Tout au long de l'année
Mesure interne	Prendre des mesures pour faire adopter une loi efficace contre le blanchiment des capitaux qui réponde aux normes du GAFI	Premier trimestre
Mesure interne	Prendre des mesures pour mettre en place un programme national de "guichets uniques" pour l'inscription au registre du commerce et l'octroi de licences d'exploitation à certaines entreprises	Quatrième trimestre
Mesure interne	Elaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption basée sur des enquêtes d'opinion faites auprès de différentes couches de la population en Ukraine	Tout au long de l'année
Mesure interne	Mener une campagne de sensibilisation du public aux dangers de la corruption et du blanchiment d'argent liés au financement des activités terroristes, et donner des explications sur la politique menée par l'Etat pour lutter contre le blanchiment de capitaux	Tout au long de l'année
Mesure interne	Publier des informations sur les pays où la législation sur la lutte contre la légalisation de l'argent "sale" est inexistante ou non appliquée	Deux fois par an
Mesure interne	Faire le point sur la mise en œuvre en 2003 du programme de mesures visant à prévenir la légalisation (le blanchiment) de l'argent "sale"	Quatrième trimestre

Mesure OTAN-Ukraine	Continuer à organiser la formation du personnel civil et militaire aux programmes de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent avec l'aide de l'OTAN et d'autres organisations internationales	
OBJECTIF I.1.A.9	ENTREPRENDRE DES REFORMES CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES POUR ASSURER L'EQUILIBRE ET UNE COOPERATION EFFICACE ENTRE LES TROIS POUVOIRS : LEGISLATIF, EXECUTIF ET JUDICIAIRE	
Mesure interne	Mettre en place une commission sur l'élaboration du projet de concept de réforme politique en Ukraine	Deuxième trimestre
Mesure interne	Entamer les travaux de préparation des amendements à apporter à la Constitution ukrainienne pour renforcer les administrations locales et l'appareil judiciaire.	Premier trimestre
Mesure interne	Préparer le projet de code municipal ukrainien	Deuxième trimestre

(b) Politique étrangère et de sécurité

OBJECTIF I.1.B.1	ACTUALISER LA POLITIQUE ETRANGERE ET DE SECURITE DE L'UKRAINE EN FONCTION DE SON OBJECTIF, QUI EST SON INTEGRATION A PART ENTIERE DANS LES STRUCTURES EURO-ATLANTIQUES	
Mesure interne	Prendre des mesures pour actualiser le Concept de sécurité nationale de l'Ukraine	Tout au long de l'année
Mesure interne	Prendre des mesures pour actualiser la doctrine militaire de l'Ukraine	Présentation d'un projet de loi. Premier trimestre
Mesure interne	Etudier la possibilité de déclassifier les cartes, les images satellitaires et les photographies aériennes de façon à pouvoir utiliser celles-ci à des fins civiles.	Deuxième trimestre

Mesure OTAN-Ukraine	Tenir des consultations OTAN-Ukraine sur la mise à jour de la législation en matière de politique étrangère et de sécurité afin de tenir compte des aspirations euro-atlantiques de l'Ukraine	
OBJECTIF I.1.B.2	REFORMER LES STRUCTURES DE SECURITE ET DE DEFENSE DE L'ETAT POUR REFLETER LA POLITIQUE EURO-ATLANTIQUE DE L'UKRAINE	
Mesure interne	Prendre des mesures pour préparer le mandat du Conseil d'Etat pour l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine	Premier trimestre
Mesure interne	Prendre des mesures pour lancer les travaux du Conseil d'Etat pour l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine	Premier trimestre
Mesure OTAN-Ukraine	Procéder à un échange de vues avec l'OTAN sur la conception qu'a l'Ukraine du système national de coordination de la coopération avec l'OTAN	Deuxième trimestre
OBJECTIF I.1.B.3	FAIRE EN SORTE QUE L'UKRAINE JOUE UN ROLE MAJEUR DANS LA STABILITE REGIONALE, NOTAMMENT EN RENFORÇANT LA CONTRIBUTION DE L'UKRAINE A LA COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE REGLEMENT DES CONFLITS ET DE MAINTIEN DE LA PAIX	
Mesure interne	Confronter les expériences en matière de maintien de la paix que l'OTAN a acquises avec les pays partenaires du Caucase, de l'Asie centrale et du groupe GUUAM	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Maintenir le dialogue politique OTAN-Ukraine sur la sécurité dans les Balkans et continuer à coopérer avec les Alliés, dans différentes configurations pour faire avancer le processus de paix dans l'ex-République yougoslave de Macédoine	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Tenir des consultations OTAN-Ukraine sur les mesures à prendre pour préserver la paix et la stabilité dans la zone euro-atlantique, y compris dans le Caucase et en Asie centrale	Tout au long de l'année

Mesure OTAN-Ukraine	Tenir des consultations OTAN-Ukraine sur la situation de sécurité en Moldova, et notamment sur l'enlèvement des munitions russes en Transnistrie	
OBJECTIF I.1.B.4	MAINTENIR ET RENFORCER LA PARTICIPATION DANS LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX (PKO)	
	Voir II.B.3	
OBJECTIF I.1.B.5	OBSERVER PLEINEMENT LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES EN MATIERE DE MAITRISE DES ARMEMENTS	
Mesure interne	Adopter la loi sur le contrôle par l'Etat des transferts internationaux de matériel militaire et de matières à double usage	Quatrième trimestre
Mesure interne	Apporter des amendements aux codes administratif et pénal ukrainiens concernant le renforcement de la responsabilité en cas de violation de la législation dans le domaine du transfert de produits militaires	Quatrième trimestre
Mesure interne	Informier régulièrement les instances concernées (Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM), Groupe Australie, Comité Zangger et Groupe des fournisseurs nucléaires, Arrangement de Wassenaar, Registres de l'ONU et de l'OSCE et Groupe Australie*) de l'état des obligations internationales de l'Ukraine en matière de maîtrise des armements et d'expéditions d'armes	Tout au long de l'année
Mesure interne	Garantir la mise en application intégrale des régimes de contrôle des exportations d'armements nouveaux et révisés auxquels participe l'Ukraine	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.1.B.6	DEVELOPPER LES RELATIONS CIVILO-MILITAIRES	
	Voir I.1.A.7, II.A.2, II.A.3, II.B.5	

* S'agissant du Groupe Australie, l'Ukraine ne pourra s'acquitter de ses obligations qu'après avoir rejoint ce groupe.

OBJECTIF I.1.B.7	RENFORCER LA PARTICIPATION A LA LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LE TERRORISME, NOTAMMENT LA MISE EN ŒUVRE INTEGRALE DE TOUTES LES RESOLUTIONS PERTINENTES DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES ET LA PARTICIPATION AUX MESURES PREVUES DANS LE PLAN D'ACTION DU PARTENARIAT CONTRE LE TERRORISME(PAPT)	
Mesure interne	Mener à bien l'enquête et publier un rapport sur les allégations de transferts d'armes à destination de l'Irak	
Mesure interne	Etablir la liste des amendements à apporter à la loi sur les banques et activités bancaires dans le cadre d'une meilleure interaction entre les banques et les autorités de police et demander l'avis d'experts de pays de l'OTAN	Quatrième trimestre
Mesure interne	Améliorer les relations de travail avec Interpol	Tout au long de l'année
Mesure interne	Etablir des contacts avec Europol	Premier semestre
Mesure OTAN-Ukraine	Partager les informations avec les Alliés intéressés dans le cadre des opérations de lutte internationale contre le terrorisme	
Mesure OTAN-Ukraine	Tenir des consultations OTAN-Ukraine sur les aspects politiques et de sécurité de la non-prolifération des ADM	
Mesure OTAN-Ukraine	Discuter avec le Comité spécial de l'OTAN des questions ayant trait à la lutte contre les risques et défis nouveaux pour la sécurité	
Mesure OTAN-Ukraine	Inviter l'OTAN à discuter de la protection contre les actes terroristes sur les sites nucléaires, biologiques, chimiques et radiologiques.	
Mesure OTAN-Ukraine	Organiser avec les Etats membres de l'OTAN une conférence pour échanger des données d'expérience sur la manière de faire face aux défis modernes pour la sécurité et la stabilité internationales	

Mesure OTAN-Ukraine	Mettre en place une "deuxième ligne de défense", composée de dispositifs de détection des radiations aux principaux points de franchissement des frontières entre Etats, dans les ports maritimes et dans les aéroports	
Mesure OTAN-Ukraine	Poursuivre les discussions avec l'OTAN concernant l'initiative ukrainienne de mettre en place une unité multinationale spécialisée au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) pour lutter contre le terrorisme	
Mesure OTAN-Ukraine	Poursuivre les discussions avec l'OTAN concernant l'initiative ukrainienne de mettre en place, en sus des groupes existants, un groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la lutte contre le terrorisme	
Mesure OTAN-Ukraine	Signer un accord portant sur la mise à la disposition des Alliés de capacités de transport aérien ukrainiennes	
Mesure OTAN-Ukraine	Continuer à établir des partenariats entre les services spéciaux et les autorités de police de l'Ukraine et des pays de l'OTAN	
Mesure OTAN-Ukraine	Tenir des consultations OTAN-Ukraine sur l'amélioration du cadre juridique de la coopération bilatérale et multilatérale entre les services spéciaux et les autorités de police de l'Ukraine et des pays de l'OTAN	
OBJECTIF I.1.B.8	CONTINUER A PRENDRE LES MESURES ANTITERRORISTES NECESSAIRES AU PLAN INTERIEUR, NOTAMMENT EN RENFORÇANT LES CONTROLES AUX FRONTIERES ET LE CONTROLE DES EXPORTATIONS AFIN DE LUTTER CONTRE LA PROLIFERATION DES ADM ET DE LEURS VECTEURS, AINSI QUE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX	
Mesure interne	Prendre des mesures pour apporter des suppléments et amendements à la législation nationale ukrainienne en fonction des décisions prises dans le cadre des régimes internationaux de contrôle des exportations	Quatrième trimestre

Mesure interne	Prendre des mesures pour lutter contre la corruption au sein du Service des gardes-frontières	
Mesure interne	Continuer à autoriser le survol du territoire par les avions militaires alliés et mettre à disposition des moyens de transport militaire ukrainiens pour le déploiement de troupes alliées en Afghanistan	Tout au long de l'année
Mesure interne	Présenter à la Verkhovna Rada le projet de loi sur la lutte contre le terrorisme	
Mesure interne	Veiller à mettre en application la Convention pour la répression du financement du terrorisme	Tout au long de l'année
Mesure interne	Continuer de prendre les mesures pour geler les avoirs des personnes comme le demande le Comité des sanctions créé en vertu de la résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations Unies	Tout au long de l'année
Mesure interne	Poursuivre la mise en œuvre des mesures adoptées par le Gouvernement ukrainien le 28 décembre 2001 pour faire appliquer les résolutions 1368, du 12 septembre 2001, et 1373, du 28 septembre 2001, du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à prévenir et combattre les actes de terrorisme et l'utilisation des systèmes bancaires pour financer le terrorisme	Tout au long de l'année

2. QUESTIONS ECONOMIQUES

OBJECTIF I.2.1	FAVORISER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE ET PROMOUVOIR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE AFIN DE MAINTENIR UNE CROISSANCE DU PIB STABLE, UNE INFLATION FAIBLE, UNE PROGRESSION DU REVENU REEL ET UN DEFICIT BUDGETAIRE LIMITE	
Mesure interne	Veiller à mettre en œuvre le Programme national de développement économique et social de l'Ukraine pour 2003	Tout au long de l'année

Mesure interne	Mettre en application un salaire horaire minimal, réglementé par l'Etat, qui constituera une nouvelle norme sociale	Quatrième trimestre
Mesure interne	Améliorer les procédures de mise en liquidation en apportant des amendements à la législation existante	Premier semestre
Mesure interne	Améliorer la loi sur le système bancaire	Tout au long de l'année
Mesure interne	Réformer le régime des pensions	Tout au long de l'année
Mesure interne	Protéger les droits des actionnaires par une amélioration des règles de gouvernement d'entreprise	Tout au long de l'année
Mesure interne	Introduire un mécanisme de réglementation des activités financières non bancaires	Tout au long de l'année
Mesure interne	Assurer le fonctionnement d'un système fiscal équitable et transparent, prendre des mesures pour réduire la taxation des investissements	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.2.2	INTRODUIRE UN MORATOIRE POUR LA MISE EN CHANTIER DES PROJETS DE LOI SUR LES ALLEGEMENTS FISCAUX	
OBJECTIF I.2.3	REEMPLIR LES CONDITIONS NECESSAIRES POUR POUVOIR ADHERER A L'OMC	
Mesure interne	Mener à bien, avec les Etats membres du Groupe de travail chargé de l'étude de la candidature de l'Ukraine à l'OMC, les négociations bilatérales sur l'accès au marché des biens et services	Tout au long de l'année
Mesure interne	Préparer le projet de rapport du Groupe de travail chargé de l'étude de la candidature de l'Ukraine à l'OMC et du protocole d'accession de l'Ukraine à l'OMC	Quatrième trimestre

Mesure interne	Veiller à ce que les mesures qui seront prises pour modifier les réglementations commerciales soient conformes aux règles de l'OMC	Tout au long de l'année
Mesure interne	Poursuivre l'harmonisation de la législation nationale ukrainienne avec les normes et principes des accords de l'OMC	Tout au long de l'année
Mesure interne	Garantir la mise en application des accords et engagements pris dans le cadre du processus d'adhésion à l'OMC	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.2.4	FAVORISER LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE L'UKRAINE, LES PAYS DE L'OTAN ET LES PAYS PARTENAIRES	
Mesure interne	Prendre des mesures pour faire adopter la loi sur la coopération transfrontalière	Deuxième trimestre
Mesure interne	Préparer le Plan de mise en application de la loi sur la coopération transfrontalière	Quatrième trimestre
Mesure OTAN-Ukraine	Organiser le symposium économique de l'OTAN en Ukraine (Alouchta, République autonome de Crimée)	o
OBJECTIF I.2.5	ENTREPRENDRE DES REFORMES DANS LE DOMAINE DE L'INDUSTRIE DE DEFENSE AFIN DE PROGRESSER VERS L'OBJECTIF DE L'INTEGRATION DANS LES STRUCTURES EURO-ATLANTIQUES	
Mesure interne	Organiser un séminaire sur la gestion des ressources dans le domaine de l'industrie de défense auquel seront invités des représentants de pays étrangers et d'organisations internationales	Tout au long de l'année
Mesure interne	Tenir des consultations avec les organismes internationaux compétents sur les questions liées à la mise en place d'un programme spécial de prêts pour financer l'achat de logements par les officiers dégagés des cadres	Septembre
Mesure OTAN-Ukraine	Tenir une réunion du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la sécurité économique afin de discuter de la reconstruction structurelle du complexe des industries de défense de l'Ukraine	Dates à dét.

OBJECTIF I.2.6	METTRE EN PLACE UN CADRE INSTITUTIONNEL FAVORISANT LES ACTIVITES COMMERCIALES, UNE CROISSANCE ECONOMIQUE BASEE SUR LES TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES/NOVATRICES, L'ETABLISSEMENT D'INFRASTRUCTURES SOCIALES MODERNES ET LES MECANISMES DE L'ECONOMIE SOCIALE/DE MARCHÉ, TOUT EN PRESERVANT UN "FILET DE PROTECTION" SOCIAL ADEQUAT	
Mesure interne	Préparer le projet de loi sur la réglementation monétaire	Décembre
Mesure interne	Mettre en œuvre les réformes structurelles élaborées par l'Ukraine avec l'aide de la Banque mondiale, notamment les mesures visant à faire progresser les privatisations, à renforcer la lutte contre la corruption et à accroître la transparence dans la passation des marchés publics	Tout au long de l'année
Mesure interne	Tenir des consultations avec les organismes internationaux compétents sur la stratégie adoptée par l'Ukraine pour améliorer le climat des affaires, notamment par des réformes fiscales et juridiques	Quatrième trimestre
Mesure interne	Créer les conditions propices au fonctionnement d'institutions d'investissement mixte conformément à la loi ukrainienne pertinente (fonds d'investissement) en préparant et en faisant adopter la législation applicable en la matière	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.2.7	METTRE EN ŒUVRE LES REFORMES STRUCTURELLES ET ECONOMIQUES RECOMMANDEES PAR LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI, ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, NOTAMMENT LES MESURES VISANT A FAIRE PROGRESSER LES PRIVATISATIONS, LUTTER CONTRE LA CORRUPTION ET ACCROITRE LA TRANSPARENCE DANS LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS	
Mesure interne	Prendre des mesures pour faire procéder à un audit des biens de l'Etat et améliorer l'inventaire de ces biens	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.2.8	INTENSIFIER LE PROCESSUS DE REFORME DE LA PROPRIETE FONCIERE	
Mesure interne	Garantir l'exécution des mesures de mise en œuvre de la réforme de la propriété foncière	Tout au long de l'année

OBJECTIF I.2.9	GARANTIR LES DROITS ECONOMIQUES ET LES LIBERTES DES CITOYENS SOUS TOUTES LEURS FORMES, NOTAMMENT EN RENFORÇANT LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	
OBJECTIF I.2.10	INSTAURER LES CONDITIONS PREALABLES ESSENTIELLES A LA CONSTITUTION D'UNE CLASSE MOYENNE	
OBJECTIF I.2.11	REDUIRE LES ECARTS DE REVENU REEL ENTRE LES CATEGORIES DE POPULATION ET S'EFFORCER D'ELIMINER LA PAUVRETE	
Mesure interne	Introduire un salaire horaire minimum, réglementé par l'Etat, dans tous les secteurs de l'économie	Décembre
OBJECTIF I.2.12	AMELIORER LA SECURITE DES APPROVISIONNEMENTS EN ENERGIE	
Mesure interne	Garantir une sécurité physique adéquate des gazoducs	Tout au long de l'année

3. QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

OBJECTIF I.3.1	AMELIORER LES GARANTIES CONCERNANT LA LIBERTE DE PENSEE ET DE PAROLE, LA LIBERTE DE LA PRESSE, LA LIBRE EXPRESSION DES OPINIONS ET CONVICTIONS ET L'ACCES A L'INFORMATION, ET VEILLER A CE QU'ELLES SOIENT MISES EN APPLICATION	
Mesure interne	Veiller à mettre en application le décret présidentiel du 9.12.2000 (N1323) sur "les mesures complémentaires prises pour permettre aux médias d'exercer leur métier sans entraves et pour le renforcement de la liberté de parole en Ukraine" qui prévoit des mesures complémentaires pour le soutien des activités des journalistes et garantit des règles spéciales pour leur protection	Tout au long de l'année
Mesure interne	Améliorer l'accès du public à l'information en préparant un projet de code sur l'information, la "Loi ukrainienne sur l'information", conformément aux recommandations et à l'analyse des experts du Conseil de l'Europe	Tout au long de l'année

Mesure interne	Prendre des mesures pour améliorer le travail du Conseil national ukrainien de radiodiffusion pour garantir des conditions de transparence et d'équité dans l'attribution des licences de radiodiffusion	
Mesure interne	Organiser un séminaire sur l'état des garanties de la liberté de pensée et de parole et la libre expression des opinions et convictions en Ukraine auquel participeront des représentants d'Etats étrangers et d'organisations internationales	Deuxième trimestre
Mesure interne	Organiser, à l'intention des journalistes, un cycle de séminaires de formation concernant le cadre juridique régissant les activités des médias dans une société démocratique auxquels participeront des représentants d'Etats étrangers et d'organisations internationales	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.3.2	GARANTIR LA LIBERTE DE COLLECTE ET DE DIFFUSION D'INFORMATIONS PAR LES MEDIAS	
Mesure interne	Organiser un cycle de séminaires à l'intention des représentants des médias et organismes publics compétents sur l'utilisation pratique, dans leurs activités, de la législation ukrainienne dans le domaine des médias	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.3.3	METTRE EN APPLICATION LA LEGISLATION RELATIVE A LA LEVEE DES ENTRAVES AUX ACTIVITES DES MEDIAS	
Mesure interne	Poursuivre les travaux concernant le projet de loi sur les amendements à apporter à la loi ukrainienne "sur les agences d'information" qui prévoit l'annulation des restrictions imposées aux citoyens étrangers et personnes morales concernant l'établissement d'agences d'information	Tout au long de l'année
Mesure interne	Traduire les lois et réglementations du domaine de l'information en vigueur dans les Etats membres de l'UE et de l'OTAN, et mettre à jour la législation existante en la matière pour l'adapter aux normes des Etats membres de l'OTAN, notamment les lois de l'Ukraine sur la radiodiffusion et la télédiffusion, sur la presse écrite, sur l'information et sur le Conseil national ukrainien pour la télédiffusion et la radiodiffusion	Premier semestre
Mesure interne	Préparer l'adhésion de l'Ukraine au Protocole 2001 de la Convention européenne sur la télévision transfrontalière, prendre des mesures pour la ratification de la Convention européenne sur la télévision transfrontalière et du Protocole connexe de 2001	Deuxième trimestre
Mesure interne	Préparer des propositions sur la levée des obstacles juridiques, administratifs, économiques et organisationnels au développement des activités des médias	Tout au long de l'année

Mesure interne	Préparer un concept de politique d'information nationale pour l'Ukraine et prendre les mesures nécessaires pour son adoption	Tout au long de l'année
Mesure interne	Simplifier les procédures d'attribution des licences de radiodiffusion	
Mesure interne	Renforcer le contrôle exercé par le Parlement sur le respect du droit constitutionnel à la liberté de pensée et de parole	Tout au long de l'année
OBJECTIF I.3.4	FAIRE PROGRESSER LA COOPERATION OTAN-UKRAINE SUR LES QUESTIONS D'INFORMATION, Y COMPRIS LA DIMENSION PARLEMENTAIRE	
Mesure interne	Elaborer le programme de soutien de l'information dans le cadre de la coopération OTAN-Ukraine pour 2003	Deuxième trimestre
Mesure interne	Mettre en place le Centre d'information du public pour la promotion de l'intégration euro-atlantique de l'Ukraine	Deuxième trimestre
Mesure interne	Mettre en place le site Web "coopération Ukraine-OTAN"	Quatrième trimestre
Mesure interne	Elaborer une stratégie de coopération entre l'organe exécutif ukrainien et la Verkhovna Rada et les ONG afin de promouvoir l'information du public concernant l'OTAN	Premier trimestre
Mesure interne	Veiller à la création, aux niveaux central et local du pouvoir exécutif en Ukraine, de divisions chargées de coopérer avec les médias et avec le public	Troisième trimestre
Mesure OTAN-Ukraine	Par l'intermédiaire du NIDC, qui joue un rôle central, l'OTAN apportera un soutien financier ainsi qu'un savoir-faire concernant les mesures internes énumérées ci-dessus	Deuxième trimestre
OBJECTIF I.3.5	FAIRE MIEUX COMPRENDRE LES ACTIVITES DE L'ALLIANCE PAR L'OPINION PUBLIQUE UKRAINIENNE GRACE A LA COOPERATION OTAN-UKRAINE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION, NOTAMMENT A LA COOPERATION AVEC LE CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DE L'OTAN (NIDC)	
Mesure OTAN-Ukraine	Avec le soutien des deux bureaux de l'OTAN à Kiev, poursuivre la pratique des "tables rondes" avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et avec l'OTAN sur les questions d'actualité de la coopération OTAN-Ukraine	Tout au long de l'année

Mesure OTAN-Ukraine	Organiser régulièrement des voyages de familiarisation et d'étude à l'intention des journalistes et des médias	Tout au long de l'année
---------------------	--	-------------------------

SECTION II. QUESTIONS DE SECURITE ET DE DEFENSE ET QUESTIONS MILITAIRES

II.A REFORME DU SECTEUR DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE

	MESURES SPECIFIQUES	OBSERVATIONS
OBJECTIF II.A.1	REORGANISER LES FORCES ARMEES UKRAINIENNES POUR EN FAIRE UNE FORCE BIEN ENTRAINEE, BIEN EQUIPEE, PLUS MOBILE ET MODERNE QUI SOIT EN MESURE DE FAIRE FACE AUX MENACES LIEES AUX RISQUES DE SECURITE, DE PROTEGER LE TERRITOIRE ET DE PARTICIPER AUX MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET OPERATIONS HUMANITAIRES MENEES SOUS LES AUSPICES D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES	
Mesure interne	Procéder à un examen de la défense afin de déterminer si l'Ukraine sera en mesure de mettre en place des forces plus mobiles, plus souples et plus performantes dans les limites du budget disponible :	
Mesures internes spécifiques	Former des spécialistes des forces armées ukrainiennes dans le domaine de la conduite de l'examen de la défense	Janvier
Mesures internes spécifiques	Mettre en place des groupes de travail inter-Etats chargés de procéder à l'examen de la défense en Ukraine	Premier trimestre
Mesures internes spécifiques	Tenir des consultations avec l'OTAN sur l'expérience acquise dans le domaine de la conduite des examens de la défense	janvier-avril
Mesures internes spécifiques	Mettre en place un cadre juridique et organisationnel au sein des forces armées pour l'examen de la défense.	Premier semestre
Mesures internes spécifiques	Procéder à une analyse et à une évaluation de l'état des forces armées ukrainiennes (AFU)	Tout au long de l'année

Mesures internes spécifiques	Actualiser les principales priorités des réformes des AFU et leur développement jusqu'à 2010	jusqu'à octobre
Mesures internes spécifiques	Déterminer les principales mesures à prendre pour le soutien en ressources global des AFU	jusqu'à mai 2003
Mesures internes spécifiques	Elaborer des plans de mise en œuvre à court et moyen termes, comme prévu par les Objectifs de réforme de la défense nationale (NDRO), conformément aux orientations des réformes et au développement des AFU	décembre 2003 - mars 2004
Mesures internes spécifiques	Entamer les travaux à accomplir dans l'immédiat pour mettre en œuvre les mesures prévues dans le cadre de l'examen de la défense	jusqu'à décembre
Mesure interne	Continuer à mettre en œuvre les Objectifs de réforme de la défense nationale (NDRO) et les objectifs du Partenariat acceptés par l'Ukraine	
Mesures internes spécifiques	Achever les travaux visant la création de projets pilotes sur la mise en œuvre des NDRO	Décembre
Mesures internes spécifiques	Réviser les NDRO afin de suivre leur mise en œuvre	Décembre
Mesures internes spécifiques	Mettre en œuvre les objectifs du Partenariat fixés aux AFU pour 2003 (conformément au plan approuvé)	Tout au long de l'année
Mesures internes spécifiques	Organiser un stage sur l'étude des procédures de planification de la défense de l'OTAN auquel prendraient part des représentants des autorités participant à la planification de la défense	Deuxième trimestre
Mesures internes spécifiques	Appliquer le processus de planification et d'examen (PARP) du PPP à l'ensemble des forces armées ukrainiennes.	Tout au long de l'année
Mesure interne	Instruction du personnel militaire	

Mesures internes spécifiques	Introduire un programme de développement de la formation linguistique du personnel des AFU et moderniser le matériel de télécommunications et le matériel informatique afin d'améliorer l'interopérabilité entre les unités des AFU et les forces armées des pays de l'OTAN	Jusqu'à novembre
Mesures internes spécifiques	Inauguration du Centre de tests linguistiques de l'Institut militaire à l'Université nationale Taras Chevtchenko de Kiev	Septembre
Mesures internes spécifiques	Optimiser la base de données relative aux officiers des AFU parlant des langues étrangères et/ou diplômés d'instituts militaires supérieurs de pays de l'OTAN	Septembre
Mesures internes spécifiques	Améliorer la législation sur la reconnaissance en Ukraine des diplômes délivrés par des instituts militaires supérieurs de pays alliés et partenaires à des officiers et personnels des AFU	Quatrième trimestre
Mesures internes spécifiques	Prendre des mesures pour augmenter le nombre d'officiers des AFU occupant des postes au sein des Eléments d'état-major du Partenariat	juillet
Mesure interne	Mesures ayant trait à l'organisation et au personnel	
Mesures internes spécifiques	Réforme expérimentale d'une brigade des AFU conformément au tableau d'effectifs modèle des pays de l'OTAN (structure J)	Novembre
Mesures internes spécifiques	Elargissement de la Représentation militaire à la Mission de l'Ukraine auprès de l'OTAN conformément à sa nouvelle structure en matière d'organisation et de personnel	Elaboration de propositions avant juin, accréditation avant novembre
Mesures internes spécifiques	Voir si les fonctions des subdivisions de l'état-major général des AFU sont conformes aux normes des Etats membres de l'OTAN afin d'en modifier ensuite les tâches (ou élaborer des propositions de réformes structurelles en cas de besoin)	Décembre
Mesure interne	Autres orientations	
Mesures internes spécifiques	Organiser l'échange d'informations sur le terrorisme international entre l'Ukraine et les bureaux des attachés militaires des pays de l'OTAN accrédités en Ukraine	Tout au long de l'année
Mesures internes spécifiques	Organiser l'information – approfondie et axée sur les objectifs – des unités des AFU concernant la structure et le caractère des forces alliées et des forces armées nationales des pays de l'OTAN	Tout au long de l'année

Mesures internes spécifiques	Mettre en place dans le cadre des AFU un Bureau de codification dans le domaine militaire et veiller à faire démarrer les travaux	Avant juillet
Mesures internes spécifiques	Etablissement et publication, selon les normes OTAN, de cartes topographiques des terrains d'entraînement militaire où ont lieu des exercices multinationaux	Tout au long de l'année
Mesures internes spécifiques	Organiser les travaux du Centre de gestion des crises du MDN selon les prescriptions de l'OTAN	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.A.2	RENFORCER LE CONTROLE CIVIL DES FORCES ARMEES ET AUTRES FORCES DE SECURITE, EN INTENSIFIANT NOTAMMENT LA COOPERATION AVEC LE PARLEMENT ET LE CONTROLE EXERCE PAR CELUI-CI, ET EN IMPLIQUANT DAVANTAGE LES CIVILS DANS LE PROCESSUS DECISIONNEL CONCERNANT LES QUESTIONS DE SECURITE	
Mesure interne	Commencer à mettre en place la composante civile du MDN, augmenter le nombre de civils à tous les niveaux du MDN	mars
Mesure interne	Mettre en place à l'Académie nationale de défense des cours permanents sur les relations civilo-militaires et le contrôle démocratique des forces armées ukrainiennes	Janvier
Mesure interne	Organiser une journée des forces armées à la Verkhovna Rada et des réunions entre parlementaires et forces de maintien de la paix ukrainiennes	Tout au long de l'année
Mesure interne	Prendre des mesures pour améliorer les mécanismes du contrôle des civils sur les AFU	Tout au long de l'année
Mesure interne	Inviter les représentants d'organismes de recherche et d'ONG à participer à l'examen et à l'élaboration de programmes pour la NDA et d'autres instituts militaires supérieurs. Prendre des mesures pour faire participer des officiers et des membres du MDN aux programmes d'échange internationaux dans le domaine des relations civilo-militaires	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.A.3	RENFORCER LES STRUCTURES ETATIQUES DE FAÇON A MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES DEFIS MIS EN EVIDENCE PAR LES MENACES NON MILITAIRES ET ASYMETRIQUES	
Mesure interne	Entreprendre une réforme et la modernisation du Service des gardes-frontière	Tout au long de l'année
Mesure interne	Organiser la formation de représentants du Service ukrainien de gardes-frontière dans des établissements d'enseignement de pays alliés et de pays partenaires	Tout au long de l'année

Mesure interne	Inviter des conférenciers de pays de l'OTAN à venir faire des conférences et à participer à des séminaires sur les relations civilo-militaires, et procéder à l'échange de délégations dans le cadre du PPP	Tout au long de l'année
Mesure interne	Etudier le cadre juridique de l'OTAN, élaborer des propositions pertinentes sur l'amélioration du cadre juridique national relatif aux questions de protection des frontières	Tout au long de l'année
Mesure interne	Etudier l'expérience acquise par les pays de l'OTAN et les pays partenaires en ce qui concerne la réforme des forces de sécurité, notamment la question de la protection sociale des militaires et policiers	Tout au long de l'année
Mesure interne	Renforcer les relations bilatérales avec les forces de sécurité intérieure de pays de l'OTAN en mettant en place notamment des programmes de stages	Tout au long de l'année
Mesure interne	Elaborer des propositions sur la participation des forces de sécurité intérieure ukrainiennes aux programmes OTAN-Ukraine de reconversion, de formation linguistique et d'adaptation sociale	Janvier
Mesure interne	Examiner le système d'instruction militaire existant et préparer des propositions d'adaptation aux normes des pays de l'OTAN	Second semestre
Mesure interne	Préparer et incorporer dans le système de commandement et de formation professionnelle le cours sur les règles et mécanismes juridiques applicables aux activités OTAN et à la coopération OTAN-Ukraine	Premier trimestre
Mesure interne	Mettre en route la formation linguistique du personnel des forces de sécurité intérieure en organisant des cours en Ukraine et en faisant appel aux instituts de formation linguistique des pays de l'OTAN et aux programmes du PPP	Tout au long de l'année
Mesure interne	Elaborer des propositions de liaisons entre les instituts d'enseignement supérieur militaires de l'Ukraine et des pays de l'OTAN	Tout au long de l'année
Mesure interne	Préparer un plan d'action concernant la formation du personnel et des officiers d'état-major des AFU, d'autres formations militaires et d'organes de maintien de l'ordre pour des missions de maintien de la paix et l'organisation du soutien logistique de ces opérations	Premier trimestre
Mesure interne	Echanger des données d'expérience sur les relations civilo-militaires en faisant participer du personnel des forces de sécurité intérieure à des cours, séminaires et ateliers dans le cadre du PPP	Tout au long de l'année

Mesure interne	Renforcer la coordination interministérielle et l'échange d'informations entre tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux appelés à prendre des mesures ayant trait à la sécurité et à la défense	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.A.4	RENFORCER LA COOPERATION INTERMINISTERIELLE ENTRE LE MDN, LE MINISTERE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE, LE SERVICE DES GARDES-FRONTIERES, LE MINISTERE DES SITUATIONS D'URGENCE ET LE MINISTERE DE L'INTERIEUR AFIN DE MIEUX FAIRE FACE AUX CONSEQUENCES DES CATASTROPHES, NATURELLES OU AUTRES, NOTAMMENT DES ATTENTATS TERRORISTES	

II.B. COOPERATION AVEC L'OTAN

OBJECTIF II.B.1	UTILISER AU MAXIMUM LE JWGDR, ACCROITRE L'IMPACT ET LA COORDINATION DE LA COOPERATION DE L'UKRAINE DANS LES CONTEXTES OPERATIONNEL, PPP ET BILATERAUX CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE REFORME DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES OBJECTIFS DU PARTENARIAT	
Mesure interne	Centraliser la responsabilité de la planification et de la mise en œuvre des programmes de coopération OTAN-Ukraine et bilatéraux avec les pays membres de l'OTAN au sein d'un seul département à chaque niveau de commandement pertinent des AFU (état-major général, commandements des forces armées etc.)	Novembre
Mesure interne	Intégrer les objectifs et besoins de coopération globaux OTAN-Ukraine dans l'IPP de l'Ukraine et énumérer les activités de coopération bilatérales dans la Partie V de l'IPP	Janvier
OBJECTIF II.B.2	VEILLER A CE QUE LA COOPERATION MILITAIRE OTAN-UKRAINE CONTINUE D'APPUYER L'OBJECTIF DE L'UKRAINE QUI EST DE DEVELOPPER L'APTITUDE DE SES FORCES ARMEES A APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE REFORME DE LA DEFENSE	

OBJECTIF II.B.3	ACCROITRE LA CONTRIBUTION DE L'UKRAINE AUX OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DIRIGÉES PAR L'OTAN DANS LES BALKANS ET AUX MESURES PRISES PAR LES ALLIÉS DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME	
Mesure interne	Veiller à la poursuite de la participation de l'Ukraine à la KFOR avec son élément du bataillon polono-ukrainien de maintien de la paix	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Déploiement d'une unité ukrainienne au sein du contingent de maintien de la paix belgo-luxembourgo-roumain affecté à la KFOR	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Echange d'informations sur les mesures de lutte contre le terrorisme dans le cadre des réunions des attachés de défense des pays de l'OTAN avec l'état-major général ukrainien	Février
OBJECTIF II.B.4	DEVELOPPER L'INTEROPERABILITE TOTALE ET L'EFFICACITE DE LA MISSION DES FORCES ARMEES PAR UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES OBJECTIFS DU PARTENARIAT	
Mesure interne	Mettre en place à la Faculté multinationale pour officiers d'état-major de l'Académie nationale de défense un Centre d'analyse des enseignements tirés	Juin
Mesure interne	Réviser les programmes de formation, d'entraînement et d'exercices destinés aux unités et militaires ukrainiens afin d'appuyer l'interopérabilité en tenant compte de l'analyse des enseignements tirés des PSO	Tout au long de l'année
Mesure interne	Ouvrir aux Partenaires (en les inscrivant dans le PWP) les programmes de formation et d'entraînement ukrainiens conçus à l'appui de la mise en œuvre des objectifs du Partenariat	Septembre
Mesure OTAN-Ukraine	Achever la mise en œuvre des recommandations découlant du projet pilote de formation linguistique afin que la formation soit mieux adaptée aux besoins, améliorer la capacité de gérer les programmes linguistiques, et mieux utiliser le personnel ayant bénéficié d'une formation linguistique au sein des forces armées ukrainiennes	Novembre
Mesure OTAN-Ukraine	A titre de projet pilote, réformer la structure des effectifs d'une brigade conformément aux normes de l'OTAN (structure J).	Novembre
Mesure OTAN-Ukraine	Réexaminer les fonctions et les tâches des subdivisions de l'état-major général en les comparant avec celles des pays de l'OTAN et préparer des recommandations de réformes structurelles	Septembre

Mesure OTAN-Ukraine	Revoir le dispositif de soutien logistique concernant les forces déployées afin d'accroître leur interopérabilité avec les procédures et structures de l'OTAN de façon à assurer la capacité de soutien des forces déployées	Novembre
Mesure OTAN-Ukraine	Evaluer les normes de sécurité de l'OTAN et élaborer un plan de mise en œuvre de ces normes dans les forces armées ukrainiennes	Novembre
OBJECTIF II.B.5	AMELIORER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES CADRES CIVILS ET MILITAIRES UKRAINIENS	
Mesure interne	Mettre en place à l'Académie nationale de défense et à l'Académie d'administration publique des cours permanents sur les relations civilo-militaires et le contrôle démocratique des forces armées, ainsi que sur les problèmes de sécurité et de défense	Deux fois par an, deuxième et quatrième trimestres
Mesure interne	Améliorer le système juridique pour que les officiers ukrainiens et le personnel des AFU titulaires de diplômes délivrés par des instituts militaires supérieurs de pays alliés et partenaires obtiennent une équivalence avec les diplômes nationaux	Quatrième trimestre
Mesure interne	Envoyer des stagiaires et des membres des AFU à l'OTAN et dans des pays de l'OTAN pour travailler sur des questions de planification de la défense	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Augmenter le nombre d'officiers ukrainiens en poste au sein des éléments d'état-major du Partenariat	Juillet
Mesure OTAN-Ukraine	Poursuivre les stages OTAN sur l'étude des procédures OTAN de planification de la défense en y envoyant des représentants des autorités gouvernementales participant à la planification de la défense	Janvier
OBJECTIF II.B.6	CONTINUER A ELABORER ET A METTRE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION ENTRE L'OTAN ET L'UKRAINE, COMME LES MOU SUR LE TRANSPORT AERIEN STRATEGIQUE ET SUR LE SOUTIEN FOURNI PAR LE PAYS HOTE (HNS), ET VEILLER A LA MISE EN ŒUVRE INTEGRALE DE CES ACCORDS	
Mesure OTAN-Ukraine	Donner une formation aux cadres militaires et civils sur la manière de mettre en œuvre le MOU sur le soutien fourni par le pays hôte	

OBJECTIF II.B.7	MAINTENIR L'ETAT DE PREPARATION DES UNITES DE FORCES DE REACTION RAPIDE EN VUE DE LEUR PARTICIPATION A DES OPERATIONS CONJOINTES AVEC L'OTAN, ET ASSURER L'ENTRAINEMENT DE CES UNITES CONFORMEMENT AUX NORMES OTAN PERTINENTES	
Mesure interne	Continuer à participer aux opérations PPP dirigées par l'OTAN	Tout au long de l'année
Mesure interne	Elaborer des projets d'arrangements bilatéraux et multilatéraux avec les Alliés visant la mise à disposition de moyens de transport aérien stratégique ukrainiens pour des exercices et des opérations	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.8	PARVENIR AU NIVEAU REQUIS DE COMPATIBILITE DES ARMEMENTS, MATERIELS MILITAIRES ET DOCTRINE – PRESENTS ET FUTURS – DES FORCES ARMEES UKRAINIENNES DE FACON A ASSURER UNE INTEROPERABILITE MINIMUM AFIN DE POUVOIR EXECUTER, AU CAS PAR CAS, DES TACHES D'INTERET COMMUN AVEC L'OTAN, ET ADAPTER/AJUSTER LES PRATIQUES D'ACQUISITION POUR LES HARMONISER AVEC CELLES DES PAYS DE L'OTAN	
Mesure interne	Introduire les normes OTAN de logistique, développement et production d'armements et matériel militaire; il s'agira notamment d'établir le programme systématique et axé sur les objectifs du Groupe de travail conjoint sur les armements et de finaliser le document intitulé "Situation et grandes orientations du développement de la coopération OTAN-Ukraine dans le domaine de l'armement".	Jusqu'à décembre
Mesure interne	Elaborer le Programme d'harmonisation des normes nationales en matière d'armements avec celles de l'OTAN	Jusqu'à décembre
Mesure interne	Adapter la législation ukrainienne concernant la gestion technique des caractéristiques de production (facteurs d'opération), confirmer la compatibilité et la qualité des armes et production de matériel conformément à la législation de l'OTAN et des pays alliés applicable en la matière	Tout au long de l'année
Mesure interne	Traduire en ukrainien les normes OTAN définies pour la mise en œuvre	Tout au long de l'année
Mesure interne	Elaborer des recommandations sur la mise en œuvre des normes OTAN en Ukraine	Tout au long de l'année
Mesure interne	Former des experts à la normalisation, à l'examen de la compatibilité, à la vérification et à l'assurance de la qualité selon les normes OTAN	Tout au long de l'année
Mesure interne	Harmoniser les normes nationales en matière de métrologie et de matériel de mesure avec celles de l'OTAN	Tout au long de l'année

Mesure interne	Elaborer le programme relatif à la création d'un système national de codification de la production et assurer son fonctionnement	Tout au long de l'année
Mesure interne	Créer et mettre en œuvre le système automatisé de stockage et de recherche d'informations "Code"	Tout au long de l'année
Mesure interne	Créer en Ukraine le Centre d'enregistrement des normes OTAN et la Bibliothèque de normes OTAN	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Réunion du Groupe de travail conjoint sur l'armement et actualisation du document intitulé "Situation et grandes orientations du développement de la coopération OTAN-Ukraine dans le domaine de l'armement "	Dates à dét.
Mesure OTAN-Ukraine	Tenue d'un séminaire sur l'organisation de services météorologiques applicables aux armements et matériel militaire	Dates à dét.
OBJECTIF II.B.9	CONSOLIDER LE ROLE D'ACTEUR REGIONAL QUE L'UKRAINE PEUT JOUER DANS LES INTERVENTIONS EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE OU DE SITUATION D'URGENCE; APPORTER UN SOUTIEN A L'UKRAINE POUR AMELIORER SON SYSTEME INTEGRE DE PLANS CIVILS D'URGENCE ET D'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE; PROMOUVOIR L'INTEROPERABILITE DANS L'ORGANISATION ET LES PROCEDURES CONCERNANT LES OPERATIONS D'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, NOTAMMENT PAR LE BIAIS DU CENTRE EURO-ATLANTIQUE DE COORDINATION DES REACTIONS EN CAS DE CATASTROPHE (EADRCC)	
Mesure interne	Faire participer des unités spécialisées de sauvetage SMU aux opération OTAN sur l'élimination des conséquences des situations d'urgence et l'acheminement de l'aide humanitaire	Tout au long de l'année
Mesure interne	Organiser des exercices conjoints (au niveau du poste de commandement/des états-majors et sur le terrain) sur la gestion des crises et l'élimination des conséquences des situations d'urgence et l'aide à apporter aux populations sinistrées	Dates à dét.
Mesure interne	Organiser un séminaire sur l'exposition des populations civiles aux risques liés aux rayonnements	Lieux, dates à dét.
Mesure interne	Mettre au point des systèmes automatisés de détection des catastrophes naturelles et technologiques et de modélisation de l'évaluation des risques et des mesures de réduction des risques	Tout au long de l'année

OBJECTIF II.B.10	AMELIORER LA CIRCULATION AERIENNE DE L'UKRAINE, NOTAMMENT LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE, AFIN DE MIEUX REpondre A UNE EVENTUELLE MENACE TERRORISTE	
Mesure interne	Prendre des mesures pour faire signer le MOU sur le transport aérien stratégique entre l'Ukraine et l'OTAN et veiller à sa mise en œuvre	
Mesure interne	Mettre en œuvre des procédures de contrôle civilo-militaire de la circulation aérienne pour tenir compte du nouvel environnement de sécurité	Tout au long de l'année
Mesure interne	Améliorer les mesures visant la prévention des attentats terroristes dans le domaine de la circulation aérienne	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.B.11	REDUIRE LES DOMMAGES LIES A LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT QUI RESULTENT DE LA CONDUITE D'EXERCICES MILITAIRES DE GRANDE ENVERGURE, NOTAMMENT D'EXERCICES INTERNATIONAUX, ET D'ESSAIS AVEC LES ARMEMENTS ET MATERIELS MILITAIRES, OU DU STOCKAGE ET DE LA DESTRUCTION D'AGENTS CHIMIQUES, EXPLOSIFS, MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL, ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE ET MUNITIONS DANGEREUSES EXCEDENTAIRES	
Mesure interne	Mettre en œuvre le Programme pour 2002-2015 concernant la remise en état des zones polluées par des activités militaires	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Coopération avec l'OTAN dans le cadre du programme ukrainien 2002-2015 de remise en état des zones polluées par des activités militaires	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Organiser un séminaire destiné à familiariser les participants avec les pratiques et normes environnementales de l'OTAN pour réduire les dommages liés à la pollution de l'environnement résultant de la conduite d'exercices militaires de grande envergure, notamment d'exercices internationaux, et d'essais avec les armements et matériels militaires	
OBJECTIF II.B.12	DEVELOPPER L'INTEROPERABILITE ENTRE LES SYSTEMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DE L'UKRAINE ET DE L'OTAN	
OBJECTIF II.B.13	DEVELOPPER LA COLLABORATION INTERNATIONALE ENTRE SCIENTIFIQUES DE L'UKRAINE, DE L'OTAN ET DES PAYS PARTENAIRES AINSI QUE LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SCIENTIFIQUE	

Mesure interne	Extension du réseau d'information URAN et connexion avec le réseau européen GEANT	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Participation à plusieurs études pilotes et projets à court terme dans le cadre du Comité sur les défis de la société moderne (CDSM).	Tout au long de l'année

II.C. INCIDENCES EN TERMES DE RESSOURCES

OBJECTIF II.C.1	ACCROITRE LA TRANSPARENCE DANS L'ETABLISSEMENT DES PLANS ET DES BUDGETS DE DEFENSE; ADOPTER LES PRINCIPES MODERNES DE L'OTAN EN MATIERE DE FINANCEMENT ET D'ETABLISSEMENT DES PROGRAMMES ET BUDGETS DE LA DEFENSE	
Mesure interne	Elaborer des procédures transparentes de planification de la défense et des ressources à l'appui de la réforme de la défense et améliorer la formation professionnelle, en prévoyant notamment la mise en place d'un programme de formation pour le personnel sélectionné	Jusqu'à décembre
Mesure interne	Elaborer et mettre en œuvre une méthode de calcul détaillé des moyens financiers nécessaires pour l'exécution des tâches de coopération internationale avec les pays de l'OTAN	Premier trimestre
Mesure interne	Utiliser les procédures financières/économiques de planification de la défense OTAN pendant l'interaction avec les structures de l'Alliance concernées	Tout au long de l'année
OBJECTIF II.C.2	REFORMER LES PROCEDURES DE FINANCEMENT ET DE PLANIFICATION FINANCIERE A L'APPUI DE LA REFORME DE LA DEFENSE ET DU PASSAGE A UNE ARMEE DE METIER	
Mesure interne	Utiliser conformément à la procédure établie une méthode axée sur les programmes pour calculer les dépenses effectives et prévues relatives aux forces armées ukrainiennes et autres unités militaires en introduisant notamment un modèle de programme budgétaire	Tout au long de l'année

OBJECTIF II.C.3	FORMER LE PERSONNEL AUX QUESTIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES PLANS ET DES BUDGETS DE DEFENSE ET A LA GESTION DES RESSOURCES	
Mesure interne	Organisation d'exercices sur la budgétisation et le financement des programmes de défense à l'intention de représentants des autorités de l'Etat ukrainien	Deuxième trimestre
Mesure OTAN-Ukraine	Poursuivre l'organisation en Ukraine de stages OTAN sur l'économie de la défense à l'intention de représentants des autorités de l'Etat ukrainien concernées	
OBJECTIF II.C.4	REORGANISER LES PROCESSUS DE PRODUCTION, D'ACQUISITION, DE FINANCEMENT ET D'APPEL D'OFFRES DANS LE COMPLEXE DES INDUSTRIES DE DEFENSE AFIN DE TENIR COMPTE DE L'ORIENTATION EURO-ATLANTIQUE DE L'UKRAINE ET DE SON OBJECTIF, QUI EST DE DEVENIR UNE ECONOMIE DE MARCHÉ PLEINEMENT FONCTIONNELLE. IL S'AGIRA NOTAMMENT D'ADAPTER AUX NORMES DE L'OTAN LE COMPLEXE DES INDUSTRIES DE DEFENSE	
Mesure interne	Organiser un séminaire sur l'intégration de l'industrie de défense ukrainienne dans celles des pays de l'OTAN (normalisation, technologies, pratiques d'acquisition, planification, législation) afin d'élaborer des recommandations méthodologiques visant les orientations de la coopération et la correction du plan de travail en fonction des résultats de chaque réunion	Dates à dét.
Mesure interne	Sur la base de l'examen de la défense, préparer un Plan d'action visant la restructuration des installations de production pour la défense afin de pouvoir répondre aux défis nouveaux du système de sécurité collective	Une fois l'examen de la défense achevé
Mesure interne	Identifier les munitions et matériels obsolètes et excédentaires figurant à l'inventaire des forces armées, et procéder à leur cession ou à leur destruction sans risque conformément à la procédure établie et aux politiques et conventions internationales.	Tout au long de l'année
Mesure interne	Elaborer le Programme national de transformation structurelle du complexe des industries de défense de l'Ukraine	Tout au long de l'année
Mesure interne	Créer une base de données sur les publications interalliées et les normes OTAN, définir les priorités de l'adaptation des normes nationales aux normes OTAN pertinentes, faire une étude de faisabilité sur l'introduction des normes adaptées, introduire celles-ci dans les entreprises du secteur de la défense	Tout au long de l'année

Mesure interne	Préparer les documents juridiques nécessaires pour l'établissement du Centre national ukrainien pour l'utilisation complexe des munitions et armes périmées ou excédentaires	Tout au long de l'année
Mesure interne	Organiser des consultations avec la NAMSA afin de déterminer les perspectives et procédures d'enregistrement des fournisseurs ukrainiens dans la base de données relative aux fournisseurs officiels	Tout au long de l'année
Mesure interne	Poursuivre le projet sur l'utilisation des mines terrestres antipersonnel dans le cadre du MOU correspondant	Tout au long de l'année
Mesure interne	Mettre en route le projet sur l'utilisation des munitions hors service et excédentaires	Tout au long de l'année
Mesure interne	Évaluer le volume de travail nécessaire, les dépenses à engager et l'organisation à mettre en place pour parvenir au niveau requis de compatibilité des armements et matériels militaires des forces armées ukrainiennes	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Actualiser les documents traitant de la situation et des grandes orientations de la coopération OTAN-Ukraine en matière d'armement	
Mesure OTAN-Ukraine	Établir des projets de fonds d'affectation spéciale du PPP pour la destruction sans risque des mines antipersonnel, des munitions et des armes légères et de petit calibre	

SECTION III. SECURITE ET PROTECTION DE L'INFORMATION

OBJECTIF III.1	APPLIQUER PLEINEMENT L'ACCORD DE SECURITE CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT UKRAINIEN ET L'OTAN, EN PARTICULIER FAIRE APPROUVER ET VEILLER A LA MISE EN ŒUVRE DES "LIGNES DIRECTRICES POUR LA GESTION ET LA PROTECTION DES INFORMATIONS OTAN CLASSIFIEES"	
Mesure interne	Veiller à l'application des "Lignes directrices pour la gestion et la protection des informations OTAN classifiées"	
Mesure interne	Introduire les règles de conduite sur la protection des informations OTAN classifiées dans les activités des agences participant à la coopération OTAN-Ukraine	Premier trimestre
Mesure interne	Contrôler le respect des normes et principes essentiels de l'OTAN lors de travaux faisant appel à des informations OTAN d'accès limité	Tout au long de l'année
OBJECTIF III.2	AMELIORER LE SYSTEME DE PROTECTION MUTUELLE DES INFORMATIONS CLASSIFIEES, NOTAMMENT LES ACTIVITES DU CENTRE D'ENREGISTREMENT DES DOCUMENTS OTAN CLASSIFIES	
Mesure interne	Créer des conditions adéquates pour l'échange de supports d'informations d'accès limité par l'intermédiaire du Centre principal d'enregistrement des documents OTAN classifiés mis en place au MAE	Tout au long de l'année
Mesure interne	Voir avec l'OTAN où en est l'harmonisation du système ukrainien de protection des informations classifiées avec les normes et critères de l'OTAN	Tout au long de l'année
Mesure interne	Revoir le système interne de protection des informations classifiées et l'améliorer le cas échéant	First quarter
Internal action	Étudier les normes OTAN de protection des informations d'accès limité et étudier les possibilité d'adaptation du cadre juridique réglementant les questions d'échange d'informations avec une partie étrangère aux normes européennes et internationales; élaboration de mesures destinées à accélérer le processus de mise en conformité dans ce domaine	Début de l'année

OBJECTIF III.3	CONCLURE AVEC L'OTAN DES ARRANGEMENTS PERMETTANT L'ECHANGE D'INFORMATIONS CLASSIFIEES AVEC L'OTAN SUR LA REFORME ET LA PLANIFICATION MILITAIRES	
Mesure interne	Revoir et diminuer le nombre de documents classifiés ayant trait à la planification de la défense et à la coopération militaire en général	Juillet
Mesure interne	Déterminer les moyens, méthodes et modalités pratiques de protection des informations classifiées OTAN pendant leur transmission par les voies de télécommunications (notamment achat d'équipement cryptographique)	Juillet
Mesure interne	Etudier la possibilité de déclassifier les cartes	Tout au long de l'année
OBJECTIF III.4	MODERNISER, CONFORMEMENT AUX NORMES ET PRESCRIPTIONS DE L'OTAN, LES SYSTEMES NATIONAUX DE TELECOMMUNICATIONS ET D'INFORMATION SUSCEPTIBLES D'ACHEMINER DES INFORMATIONS OTAN CLASSIFIEES	
Mesure interne	Demander à l'OTAN les normes et réglementations OTAN dans le domaine de la sécurité des télécommunications et de l'information (notamment les prescriptions TEMPEST) et de la mise à l'essai du matériel de télécommunications	Premier trimestre
Mesure interne	Etudier les prescriptions de l'OTAN concernant les systèmes de télécommunications et de communication; évaluer les besoins et possibilités d'harmonisation des réglementations et conditions techniques, ainsi que du matériel de télécommunications utilisé pour l'interaction avec l'OTAN en ce qui concerne le respect des normes de l'Alliance	Juin
Mesure interne	Etablir la liste du matériel à acquérir et des dépenses à engager pour créer des systèmes et réseaux d'information et de télécommunications distincts qui soient compatibles avec des systèmes OTAN du même type	Septembre
Mesure interne	Préparer l'évaluation des systèmes d'information/télécommunications des autorités de police; élaborer les propositions concernant la protection du réseau conjoint d'échange de données sur les contre-mesures destinées à faire face aux menaces modernes pour la stabilité et la sécurité régionales; définir les modalités de mise en œuvre	Décembre

OBJECTIF III.5	ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE FORMATION DU PERSONNEL DANS DIFFERENTS DOMAINES DE SECURITE DE L'INFORMATION	
Mesure interne	Elaborer des programmes de formation du personnel appelé à utiliser dans son travail des informations OTAN d'accès limité	Début de l'année
Mesure interne	Mettre en route une formation complémentaire à l'Académie nationale du SSU à l'intention du personnel appelé à utiliser dans son travail des informations OTAN d'accès limité, ainsi que l'organisation de stages dans les organes de l'Alliance concernés, avec l'accord du Bureau de sécurité de l'OTAN	Quatrième trimestre
Mesure interne	Mettre en route la formation du personnel appelé à travailler avec les systèmes d'information et de télécommunications Ukraine-OTAN par lesquels transitent des informations d'accès limité	octobre

SECTION IV. QUESTIONS JURIDIQUES

OBJECTIF IV.1	REVOIR LES LOIS, REGLEMENTATIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX AFIN DE SIMPLIFIER LES PROCEDURES D'AIDE PAR L'OTAN OU SES ETATS MEMBRES POUR TOUTES LES ACTIVITES DE COOPERATION OTAN-UKRAINE, DANS LE SECTEUR GOUVERNEMENTAL COMME DANS LE SECTEUR NON GOUVERNEMENTAL	
Mesure interne	Préparer une évaluation de la législation ukrainienne sur le développement de la société civile	Tout au long de l'année
Mesure interne	Établir une liste des réglementations qu'il conviendrait de revoir afin qu'il soit plus facile aux ONG ukrainiennes de recevoir une aide technique	Tout au long de l'année
OBJECTIF IV.2	GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE INTEGRALE DE L'ACCORD OTAN-UKRAINE, NOTAMMENT DE L'ACCORD DE SECURITE OTAN-UKRAINE, DE LA SOFA, DU MOU SUR LE SOUTIEN DU PAYS HOTE ET DU PROJET DE MOU SUR LE TRANSPORT AERIEN STRATEGIQUE	
Mesure interne	Sur la base du MOU sur le HNS conclu avec l'OTAN, mettre au point un processus interne de planification du HNS qui facilitera l'utilisation des capacités HNS requises par l'OTAN et par les pays de l'OTAN	Tout au long de l'année
Mesure interne	Achever la mise au point avec l'OTAN du MOU sur le transport aérien stratégique	Date à dét.
Mesure interne	Mettre en œuvre le MOU sur le transport aérien stratégique	Tout au long de l'année
Mesure OTAN-Ukraine	Organiser des campagnes d'information sur ces MOU au sein des structures militaires et civiles qui seront chargées de les mettre en application	

OBJECTIF IV.3	AMELIORER LA LEGISLATION AYANT TRAIT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE POUR LA DEFENSE EN UKRAINE AFIN DE SE RAPPROCHER DES NORMES/EXIGENCES JURIDIQUES DE L'OTAN (DROITS DE PROPRIETE, PROTECTION DES INFORMATIONS CLASSIFIEES, GARANTIES DE L'ETAT AUX PRODUCTEURS ET CONTRACTANTS, CONDITIONS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENT ETRANGERS DANS LE COMPLEXE DES INDUSTRIES DE DEFENSE, FINANCEMENT DE PROJETS, LEGISLATION ET PROCESSUS CONCERNANT LE CONTROLE DES EXPORTATIONS)	
OBJECTIF IV.4	METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL REGISSANT LA COOPERATION OTAN-UKRAINE DANS LE DOMAINE DES ARMEMENTS ET DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE TECHNOLOGIE POUR LA DEFENSE	

SECTION V. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Les Groupes de travail OTAN-Ukraine ci-après qui se réunissent sous les auspices de la Commission OTAN-Ukraine établiront des plans de travail annuels à l'appui des objectifs du Plan d'action :

	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense.	Niveau, dates et lieux à conf.
	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la sécurité économique	Niveau, dates et lieux à conf.
	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur les plans civils d'urgence	Niveau, dates et lieux à conf.
	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la science et la protection de l'environnement	Niveau, dates et lieux à conf.
	Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur l'armement	Niveau, dates et lieux à conf.

L'évaluation de la mise en œuvre se fera au cours de réunions semestrielles des organes ci-après¹ .:

	Le Comité politique de l'OTAN avec l'Ukraine	dates et lieux à dét.
	Le Comité directeur politico-militaire de l'OTAN avec l'Ukraine	dates et lieux à dét.
	Le Comité spécial de l'OTAN avec l'Ukraine	dates et lieux à dét.
	Le Comité économique de l'OTAN avec l'Ukraine	dates et lieux à dét.
	Le Comité militaire de l'OTAN avec l'Ukraine	dates et lieux à dét.

Les Ambassadeurs et les Ministres de la COU prendront note d'un Rapport d'activité annuel.

¹ Il pourrait y avoir des réunions conjointes, comme celle du Comité politique/PMSC avec l'Ukraine.